

16.12.2005 | Communiqué

Loi sur l'asile : le PS confirme le référendum

« Le PS refuse cette politique d'asile inhumaine, et par ailleurs inefficace », déclare Ursula Wyss, conseillère nationale et vice-présidente du PS. Après la votation finale de ce matin sur la révision de la loi sur l'asile, c'est maintenant définitif : le PS lancera le référendum à la fin de l'année. La tradition humanitaire de la Suisse est en jeu. Pour la sauver, le PS peut compter sur une large coalition de milieux de gauche et des Eglises, d'œuvres d'entraide, de milieux libéraux au sens propre du terme ainsi que de cantons et de communes, sur qui se reporteront les coûts et les problèmes.

Sur proposition du chef du DFJP, une majorité parlementaire PDC, PRD et UDC a approuvé sans broncher des durcissements inacceptables de la loi sur l'asile. Le droit d'asile se trouve vidé de sa substance, alors que les problèmes actuels ne sont pas résolus, mais reportés sur les cantons et les villes. Au chapitre des durcissements, l'admission humanitaire, encore acceptée un an et demi auparavant par le PDC et le PRD, a été supprimée cet automne. Les points suivants notamment sont contraires à la tradition humanitaire de la Suisse, aux droits de l'homme ou au droit international :

- Pas d'admission pour les vrais réfugiés : Sans papiers, on est exclu de la procédure d'asile. Sont touchés les vrais réfugiés, qui ne peuvent souvent pas se procurer de papiers avant leur fuite. C'est contraire à la convention de Genève.
- Des procédures accélérées et inéquitables : les délais de recours sont souvent de cinq jours seulement. Pendant ce temps, les réfugiés peuvent être incarcérés. Comment pourraient-ils rédiger un recours, seuls en prison?
- Misère organisée : tous ceux qui ont reçu une décision négative ou de non entrée en matière - même les familles avec enfants ou les malades - sont exclus de l'aide sociale.
- Des êtres humains de deuxième zone : Le logement des réfugiés peut être perquisitionné sans mandat, des requérants peuvent être interdits de travail et ceux qui ne quittent pas volontairement la Suisse être emprisonnés pendant deux ans - en violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans ces conditions, il ne restait plus au PS qu'à préparer le référendum contre la nouvelle loi sur l'asile. Les délégués ont donné le 26 novembre leur feu vert au lancement du référendum. La récolte de signatures commence à la fin de l'année.

Equité, sécurité sociale et bien-être!
PS Suisse – www.psuuisse.ch

SP Schweiz, Spitalgasse 34, Postfach, 3001 Bern

» [Fermer la fenêtre](#)